

Demande d'augmentation discrétionnaire : Droit des réfugiés

Dans certains cas, si l'existence des circonstances exceptionnelles est démontrée, une augmentation discrétionnaire du paiement d'un compte peut être accordée lorsqu'un compte a dépassé le tarif maximum du certificat. Si votre compte dépasse le tarif maximum, et que vous souhaitez demander une augmentation discrétionnaire, remplissez ce formulaire et joignez-le à la soumission du compte.

Date du compte :

Date de la demande :

Renseignements sur le demandeur

Renseignements sur l'avocat

Nom :

Matricule du
Barreau :

Téléphone :

Courriel :

Renseignements sur le client

Nom :

N° de certificat :

Nom des
coaccusés ou
autres parties :

Détails de la demande

Genre de demande

Quel genre de demande souhaitez-vous soumettre?

Nouvelle demande

Demande rétroactive

S'il s'agit d'une demande rétroactive pour un compte déjà réglé, entrez le numéro du compte ci-dessous. Envoyez votre demande au moyen de la fonction de soumission de document d'*Aide juridique en ligne* ou de LAOiFax.

Numéro du compte à AJO :

Autorisations

Avez-vous demandé toutes les autorisations nécessaires auprès du bureau de district?

Oui

Non

Dans la négative, veuillez le faire avant de présenter vos comptes en communiquant avec le bureau de district.

Circonstances

Le tarif de l'aide juridique correspond aux honoraires habituellement payés dans le secteur privé par un client dont les moyens sont modestes. À moins de circonstances exceptionnelles, ces honoraires s'appliquent à tous les services d'aide juridique. Si vous avez dépassé le nombre maximal d'heures prévu au tarif et que vous souhaitez qu'Aide juridique Ontario exerce son pouvoir discrétionnaire pour payer votre compte, veuillez décrire les circonstances exceptionnelles justifiant ce dépassement.

Resultats obtenus

Demande d'asile accordée - Taux de succès devant la CISR de 20% ou moins

Complexités

Expulsion

Citoyenneté de plusieurs pays

Nouveau type de demandes (par ex., transgenre)

Intervention ministérielle

Autres facteurs réglementaires

Contribution financière du client ou d'autres personnes

Nombre réaliste d'heures que l'avocat a réservées en vue d'un long procès et qu'il n'a pas comblées d'une autre façon.

Facteurs pertinents

Personne mineure

Violence familiale

Santé mentale

Analphabétisme

Témoin expert

Détails de l'affaire

Veillez fournir les détails de l'affaire et les circonstances de fait qui démontrent la présence des facteurs spécifiques indiqués ci-dessus et sur lesquels se fonde votre demande. Veillez joindre les documents à l'appui de votre demande d'augmentation discrétionnaire.

Remarque : Si le certificat autorise une lettre d'opinion, veuillez la joindre à cette demande.

Remarque : Les demandes d'augmentation discrétionnaire doivent expliquer en détail les raisons des circonstances exceptionnelles justifiant une augmentation discrétionnaire dans cette affaire et se rapporter à la période couverte par le certificat. Il pourrait être utile de joindre une copie de lettres d'opinion antérieures.

C'est à l'avocat que revient la responsabilité de prouver la présence de circonstances exceptionnelles. Ce qui signifie qu'AJO ne peut verser un paiement discrétionnaire que lorsque l'avocat a établi que l'affaire présente des circonstances exceptionnelles qui justifient une argumentation des honoraires. Par exemple, lorsque l'avocat déclare que le client a des besoins spéciaux, il devra décrire, en un ou deux paragraphes, quelle est l'incidence des besoins spéciaux sur l'instance et pourquoi ces besoins spéciaux demandent que l'avocat passe plus de temps à cette affaire.

Demande d'exception du directeur général

Y a-t-il d'autres facteurs qui sont absents des critères énoncés ci-dessus? Oui Non

Expliquez dans le champ ci-dessous:

Remarque : Cette demande est rarement présentée et ne peut l'être que dans des circonstances exceptionnelles où l'avocat peut clairement démontrer que la situation satisfait au critère de circonstances exceptionnelles

Remarque : Lorsque la demande d'augmentation discrétionnaire est fondée sur des facteurs qui ne sont pas déjà compris dans les lignes directrices, le directeur général du district a le pouvoir de déterminer si elle satisfait aux critères de circonstances exceptionnelles et si une augmentation discrétionnaire pourrait être considérée. Cependant, les avocats devraient limiter le nombre de demandes d'exception du directeur général à de rares cas exceptionnels comme la préparation d'observations sur des questions à certifier devant la Cour fédérale.

Pour de plus amples renseignements sur les demandes d'augmentation discrétionnaire, consultez le chapitre 2 du Manuel du tarif et de la facturation.

Si vous avez besoin d'aide pour remplir ce formulaire, contactez le Centre d'aide aux avocats sans frais au 1 866 979-9934.

J'atteste que les renseignements contenus dans ce formulaire sont complets, véridiques et exacts

Nom :

Date :

Veillez joindre le formulaire, dûment rempli à votre compte en ligne.

--	--	--

Les renseignements personnels figurant dans le présent formulaire sont recueillis en vertu de *la Loi de 2020 sur les services d'aide juridique* aux fins de paiement des comptes, d'enquêtes et de l'application de *la Loi sur les services d'aide juridique*.

Les questions à ce sujet doivent être adressées à l'agent(e) de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée, à fippa@lao.on.ca ou au 1 800 668-8258.



LEGAL AID ONTARIO
AIDE JURIDIQUE ONTARIO